



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE ST LAURENT
(B. S. L. C.)



CHEMISER.

Abonnement : Un an (Canada) \$2.00
" " (Etats-Unis) 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉROME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Abonnements : Par la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

Le vote du budget

Le vote donné dans la nuit de mardi à mercredi dernier a pour ainsi dire assuré la majorité normale du gouvernement et donné la véritable mesure des deux oppositions. On sait maintenant que le bloc progressiste est fendu par le milieu et que les députés partisans de Crerar qui représentent des comtés voisins de la frontière américaine ou situés au-delà des Rocheuses, vont appuyer le gouvernement.

On peut dire que ce vote était la première division critique à laquelle le gouvernement du très honorable Mackenzie King devait faire face puisqu'il avait contre lui tous les conservateurs, une bonne partie des progressistes et les deux députés travaillistes, ces deux derniers agissant d'une manière pour le moins étrange.

Avant le vote sur la motion principale, l'amendement de sir Henry Drayton avait été repoussé par un vote de 169 à 51, tous les progressistes se tournant du côté du gouvernement. Le vote du budget proprement dit a donné une majorité de 18, soit 119 contre 101.

Quelques progressistes (Shaw, Kennedy, d'Edmonton, Spencer, Gardiner, Garland, de Bow River, Mlle McPhail, Cooze et McTaggart) ont tenté de ne pas voter et leur exemple a été suivi par les deux travaillistes, MM. Irvine et Woodsworth, qui à la fin se sont décidés à voter en faveur de M. Meighen ; ceci éclairera les ouvriers du pays sur la manière dont ils sont représentés au Parlement. Parmi les progressistes trop lents à voter, ou réfractaires, MM. Shaw, Kennedy et Spencer ont décidé d'appuyer le gouvernement, tandis que les autres ont joint leurs collègues opposés au régime libéral.

L'appui progressiste au gouvernement est surtout venu d'Ontario et de la Colombie-Anglaise et cette division significative montre bien que l'unité la plus parfaite ne régnait pas dans les rangs de l'armée agraire et comme ces messieurs ne sont pas d'accord davantage sur la question des taux de chemins de fer, de la commission des blés, ni sur celle du tarif, on peut prévoir la formation d'un parti "des prairies" ou "praïrial", si on nous permet ce néologisme emprunté à l'ancien calendrier révolutionnaire.

Notre situation économique

Un discours de M. Jules-Edouard Prévost

(suite)

L'accroissement du rendement des impôts ne peut suffire.

Le budget est en plein désarroi, la caisse vide, le déficit formidable

Notre dette nationale, qui était de 300 millions en 1914, est de plus de 2 milliards aujourd'hui ; nos intérêts annuels s'élèvent à 140 millions alors qu'ils étaient de 14 millions en 1914 ; nous déboursions pour pensions et assistance aux soldats invalides plus de 60 millions par année ; nos chemins de fer nous laissent un déficit annuel de 70 millions. Et je ne donne pas là tout le poids de nos charges. Pour poursuivre une politique ferme d'assainissement de nos finances, la plus stricte économie s'impose : elle constitue tout un programme politique et devient absolument nécessaire à l'équilibre de nos finances et au relèvement économique du pays.

Le gouvernement a donc raison de comprimer nos dépenses le plus possible. N'aurait-il pas été plus qu'étrange, par exemple, que trois ans et demi après la guerre, alors qu'on prêche partout le désarmement et que dans ce but l'on tient des congrès aux quatre coins du monde, n'aurait-ce pas été plus qu'étrange, dis-je, de voir le Canada maintenir ses dépenses militaires à un chiffre élevé, disproportionné à ses besoins, à sa population et surtout à ses revenus ? Je pourrais en dire autant du service naval et de la marine de guerre ? Ne serait-il pas scandaleux que le service public restât encombré de ce personnel nombreux et exagéré qui y fut introduit sous l'ancien régime ?

Le gouvernement ne doit pas hésiter à porter le fer rouge dans tous les abus. Ce n'est qu'à cette condition que le peuple canadien acceptera allègrement les nouvelles charges qu'on lui impose.

3. — COMMERCE EXTÉRIEUR

J'ai dit, au commencement de mes remarques, que le Canada devait activer son commerce extérieur.

Pour assurer notre renaissance économique et le relèvement de notre situation financière, aucun moyen n'apparaît plus efficace que le développement de nos exportations. De l'accroissement de nos ventes au dehors dépendent en effet l'enrichissement du Canada, la disparition de la crise qui accule les chefs de certaines entreprises à la fermeture de leurs établissements ou à la diminution de leur production qui entraînent un douloureux chômage pour les ouvriers.

Le commerce extérieur qui, de tout temps, a joué un grand rôle dans la vie de notre pays, prend actuellement une importance de tout premier ordre.

En étudiant les dernières statistiques sur notre commerce, on y constate que nos exportations ont considérablement fléchi.

En 1914, nos exportations s'élevaient à \$455,437,224. En 1918, elles atteignaient le chiffre fantastique de \$1,586,169,792.

Cette rapide augmentation est due sans doute à la guerre qui a procuré au Canada l'occasion de vendre aux nations alliées de l'Europe les produits de toutes sortes qui leur étaient nécessaires. Il faut voir là la principale raison de la prospérité qui a régné dans notre pays durant les quatre ans qu'a duré cette guerre dévastatrice pour tant d'autres pays.

Mais la situation a changé. Le Canada n'a exporté, en 1921, que pour \$1,210,428,119, soit environ 400 millions de moins qu'en 1918 ; et durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1922, nos exportations n'ont été que de \$753,927,009.

Il est dans l'intérêt du Canada d'arrêter cette baisse continue de ses exportations. Pour cela, il doit adopter une politique et des méthodes sûres pour s'assurer de nouveaux marchés et un commerce extérieur stable.

Le ministre du commerce disait, dans un discours qu'il a prononcé il y a quelque temps à Montréal : " Il faut s'appliquer à ramener les choses à leur situation normale. C'est là une des conditions essentielles à l'avenir et à la prospérité de notre pays. Celui-ci ne grandira qu'en autant que nous développerons notre commerce d'exportation. Il faut pour cela la coopération de tous, car un pays ne peut arriver à une véritable prospérité si chacun n'y met du sien". Rien n'est plus juste.

Il est évident que l'accroissement rapide de notre commerce pendant la guerre a été anormal ; la cause en était instable et éphémère. Nous en avons retiré un gain passager mais cette prospérité exagérée due à des circonstances

extraordinaires qui ont changé presque subitement, a été plutôt préjudiciable à notre développement industriel. Combien de nos industries, éblouies par la brusque augmentation de notre commerce, ont trop escompté l'avenir, se sont engagées trop vite et trop loin dans des dépenses extravagantes et la surproduction, et, maintenant, elles voient leur succès compromis par les soubresauts et le recul de notre commerce.

Le Canada qui est et devrait rester un pays essentiellement agricole ou, du moins, devrait s'en tenir à l'exploitation de ses ressources naturelles, évolue très vite, trop vite même vers l'industrie. Cette marche ne le conduira à la prospérité vraie que si son industrialisation s'opère rationnellement et graduellement.

On l'a fait remarquer avec justesse, dernièrement : " Il faut avant tout que l'industrialisation du Canada soit la conséquence de l'extension normale de nos marchés et non provoquée par une demande purement momentanée et fortuite ou protégée par des mesures tarifaires ou autres, trop artificielles".

(à suivre)

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

Les deux séances de la Chambre qui ont séparé l'ajournement du débat sur le budget et l'adoption de celui-ci ont été entièrement consacrées à d'interminables débats sur les crédits du canal Welland, des chemins de fer et des postes.

Huit millions ont été votés pour les travaux du canal Welland, mais il faudra encore 47 millions pour terminer complètement cette gigantesque entreprise et remplacer les 24 écluses actuelles par 7 écluses nouvelles.

Cette question du canal Welland a naturellement conduit les députés de Toronto et de la région des lacs à discuter le projet de canalisation du Saint-Laurent lequel, dit innocemment M. Hocken, ne coûtera que 300 ou 400 millions. Il est très curieux de voir avec quelle facilité un député peut jongler avec cent millions quand l'argent ne sort pas de sa poche.

Il n'y a pas de doute que les Etats-Unis ont une magnifique organisation de propagande installée à Toronto et probablement à Fort-William pour aider ce projet dont tous les avantages iront aux Etats-Unis. M. Hocken a été même jusqu'à dire que, probablement, les Etats-Unis emprunteraient les fonds nécessaires à 3 pour 100. Ce député jaune semble très bien renseigné sur ce qui se passe au Capitole.

M. Bristol, qu'on voit si rarement au Parlement, était à son siège samedi pour appuyer ce projet de canaliser le Saint-Laurent. Comme ce monsieur est le président d'un des principaux actionnaires de la "Canada Steamship Co." (autrefois la Richelieu et Ontario) il n'y a pas de doute qu'il verrait d'un bon oeil l'établissement d'une voie fluviale qui ne coûterait rien à sa compagnie et lui rapporterait d'énormes dividendes.

M. Bird révéla l'achèvement de la voie du chemin de fer de la baie d'Hudson qui, selon lui, mettrait les provinces des prairies si près de Liverpool qu'on n'aurait plus besoin de s'occuper des taux de chemins de fer à l'est de Fort-William. M. Bird ignore ou feint d'ignorer que Port-Nelson est impraticable aux navires neuf mois par an et que, pendant les trois autres mois, d'énormes bancs de sable viennent en obstruer l'entrée. A part cela, le projet est très magnifique. M. Bird possède un langage fleuri et un vocabulaire assez étendu. En parlant des provinces de l'ouest il nous a chanté tour à tour la "Voix des Peupliers" et la chanson des Bles d'Or et il a terminé en disant que les gens de l'ouest ne vantaient pas assez leur région.

Qu'est-ce que cela serait s'ils la vantaient ?

Les nouvelles propositions touchant le budget ont été présentées à la Chambre, lundi soir, par le ministre des finances et on peut dire qu'elles ont été préparées de manière à contenter un peu tout le monde, sauf les progressistes qui semblent décidés à ne plus se contenter de rien. Les impôts sur les chèques sont limités à \$2 00, c'est-à-dire qu'une fois le chiffre de \$5,000 atteint, il n'y a pas d'impôt supplémentaire. L'impôt reste donc tout entier à la charge des commerçants, petits et gros, ainsi que des particuliers, mais les grandes corporations et les financiers de grande envergure se trouvent dégrèvés.

La taxe est diminuée sur les cigares à bon marché, les cigarettes, le sucre de betterave, la bière, les breuvages non alcooliques, et divers autres articles de peu d'importance. Par contre, la taxe de 2 cents par action sur les transferts d'actions s'applique à présent aux obligations et débetures et elle est portée à 3 cents par unité de \$100.

On applique aussi une taxe invariable de 2 cents sur tous les reçus et quittances d'un montant excédant \$10.

Mais la partie la plus difficile à comprendre de la nouvelle loi est celle qui a trait au monétaire déprécié. Désormais, pour évaluer un article, on ne tiendra plus compte de la facture ni du cours du change dans le pays où il a été acheté, mais bien de la valeur qu'aurait cet article s'il était fabriqué en Angleterre.

Nous avouons mal comprendre comment une loi de ce genre va s'appliquer puisqu'il

n'est pas deux pays au monde qui fabriquent exactement le même article et qu'en prenant l'étalon de valeur anglais, on se trouve mettre tout le commerce canadien d'importation entre les mains des fabricants anglais qui pourront fixer les prix à leur guise de façon à empêcher toute concurrence étrangère.

Le second discours du budget de M. Fielding, si on peut ainsi nommer les résolutions qu'il a présentées, a été bien plus intéressant que le premier, car le ministre des finances semblait plus disposé et plus vigoureux. Il n'y a pas de doute que le but principal des nouvelles résolutions a été de pacifier les progressistes. On peut voir aujourd'hui comment cela a réussi.

Un amendement proposé au code criminel a procuré un peu de distraction à la Chambre, discutant divers bills en comité général.

Il paraît que la loi défend d'expédier un veau de moins de trois semaines par chemin de fer ou par bateau, que cela constitue un délit criminel. C'est un article qui se trouve dans nos lois depuis des années. M. Neill (Comox) trouve cela absurde, puisque les veaux de deux semaines et moins peuvent très bien voyager et qu'on en expédie tous les jours. Il demande comment il se fait que nous avons des lois absurdes et inapplicables.

C'est alors que M. Gould (Assiniboine) lui a expliqué que cet article avait été mis dans la loi à la demande de certains vieux messieurs et vieilles dames qui voulaient, du reste, qu'on défendît l'emploi des gaz asphyxiants contre les sauteuses qui ravagent nos moissons sous prétexte que cela pouvait faire souffrir ces pauvres petites bêtes. Il y a décidément une foule de gens qui ne savent que faire de leur temps.

En attendant, l'article est toujours dans les statuts et si vous avez des veaux à faire promener, procurez-vous leur acte de naissance pour être en sûreté.

La semaine dernière, le Sénat a pris toute une séance pour discuter la société des nations et, de fil en aiguille, s'est mis à débattre la question de savoir si le Canada était une nation ou n'en était pas une. Les bons conservateurs ont affirmé que nous étions une nation, mais leurs adversaires ont répondu à juste titre que nous n'avions pas même été invités directement à la Conférence du désarmement à Washington et que le délégué canadien, sir Robert Borden, était envoyé de l'Angleterre et représentait l'Empire, non pas le Canada. Il est certain que si nous étions une nation, les Etats-Unis le sauraient et nous inviteraient directement à leurs conférences sans passer par le Colonial office.

Il y avait cependant un argument que les sénateurs ont ignoré et qui pouvait régler la question une fois pour toutes. Le voici :

Peut-on imaginer que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, ou toute autre nation, y compris les Etats-Unis, aille chez un voisin chercher son plus haut fonctionnaire public, qu'elle lui donne non seulement le droit de sanctionner ses lois, mais qu'il puisse y apposer son veto ? Cet étranger sera payé par la nation et aucune loi ne saura y être adoptée sans son consentement.

C'est pourtant ce qui existe ici et tant que cet état de choses durera nous ne serons jamais qu'une colonie anglaise jouissant d'une mesure d'autonomie plus ou moins étendue.

Voilà ce qu'un sénateur aurait pu dire pour régler la question définitivement, mais, personne n'a voulu ou osé le dire.

Les orateurs qui ont terminé le débat du budget ont épuisé les dernières cartouches des deux côtés.

L'honorable A. K. MacLean a fait un intéressant discours, un peu long, mais fort documenté.

La réponse acerbe et pas mal embrouillée

Ballade de l'Arc-en-ciel

La végétation, le marais et le sol
Ont fini d'éponger les larmes de la pluie ;
L'insecte reparait, l'oiseau reprend son vol
Vers l'arbre échelvé que le zéphyr essuie.
Lors, voici qu'enjambant tout le coteau rouillé,
Irisant l'étang morne et le roc ennuagé,
S'arrondit au milieu d'un clair obscur étrange
Le grand fer à cheval du firmament mouillé,
Bleu, rouge, indigo, vert, violet, jaune, orange.

Les champignons pointus gonflent leur parasol
Qui semble regretter l'averse évanouie ;
Le grillon chante en ut et la rainette en sol ;
Et mêlant à leur voix sa stupeur inouïe,
Le soir laisse rêver la terre épanouie.
Puis, sous l'arche du pont du ciel émerveillé,
Un troupeau de brouillards passe tout effrayé ;
Le donjon se recule et de vapeurs se frange,
Et le soleil vaincu meurt lentement noyé,
Bleu, rouge, indigo, vert, violet, jaune, orange.

Tandis que dans l'air pur grisant comme l'alcool
Montent l'aère fraîcheur de la mare bleuie
Et les hennissements des poulains sans licol,
Le suprême sanglot de la nature enfouie
Va s'exhaler au fond de la nue blouie,
Et sur l'eau que le saulz a l'air de supplier,
Du cerisier sanglant à l'oreux peuplier,
Dans une paix mystique et qui rien ne dérange,
On voit s'effacer l'arc impossible à pier,
Bleu, rouge, indigo, vert, violet, jaune, orange.

O toi, le cœur sur qui mon cœur s'est appuyé
Dans l'orage du sort qui m'a terrifié,
Quand tu m'es apparue en rêve comme un ange,
Devant mes yeux chagrins l'arc-en-ciel a brillé,
Bleu, rouge, indigo, vert, violet, jaune, orange.

Maurice ROLLINAT

de M. Guthrie a amené une explication de M. Speakman (Red Deer) qui définit la position du parti agraire et se déclare aussi contre le gouvernement.

M. Jean Denis (Joliette) qu'on n'a pas entendu assez souvent au cours de cette session, se déclare satisfait du budget. Il croit que ni les conservateurs ni les progressistes ne pourront se contenter d'un budget qui, pour les premiers, sera toujours trop libéral et pour les autres trop protectionniste. Il explique ensuite comment l'ancien gouvernement a compromis la situation financière du pays par des prêts sans garantie à des pays qui ne remboursent probablement jamais ce qu'ils ont emprunté et qui ne payent même pas les intérêts ; il dit comment ces prix ont été consentis pour aider la fortune de certains manufacturiers conservateurs.

M. Denis félicite le gouvernement d'avoir aboli la taxe de vente sur le tabac en feuilles, car c'est une chose qui intéresse vivement son comté. L'ancien gouvernement n'a jamais rien voulu faire pour les cultivateurs de tabac malgré les députations nombreuses qui l'en ont prié et c'est au gouvernement actuel que beaucoup de régions où se cultive le tabac devront un regain de leur prospérité.

M. Laflamme a fait ses débuts à la Chambre à cette occasion et nous devons féliciter le député de Drummond-Arthabaska, pourtant si habile à parler anglais, d'avoir choisi notre langue pour dire ce qu'il pensait et le bien dire. Il reproche à l'amendement des conservateurs de n'être qu'une critique aussi absurde que stérile.

Voyons comment M. Laflamme explique le fameux amendement Drayton et la politique conservatrice. Le morceau vaut d'être lu :

" On nous a dit : Le parti libéral — je parle du parti libéral sans arrière-pensée ; je suis un mousquetaire du parti libéral, ma lance est libre, ma parole aussi — on nous a dit : Le parti libéral a tenu en 1919 dans la capitale, une convention, que le premier ministre (M. Mackenzie King), paraît-il, aurait trouvée démocratique. A cette convention, nous dit-on, vous avez discuté un programme — je ne dis pas plateforme parce que je veux parler français — vous avez discuté un programme à tendances. Ce programme a été discuté à fond par le très honorable leader de l'opposition officielle qui m'écoute en ce moment-ci ; je n'y reviens pas. Il est à concevoir que le parti ministériel d'aujourd'hui, avec duplicité — c'est bien là son expression — avait fait litière des garanties qu'il avait données et des promesses qu'il avait faites. En d'autres termes, les honorables messieurs qui siègent en face de nous nous disent : Votre doctrine était mauvaise, mais vous avez tort de ne pas l'avoir suivie. Au contraire, ajoutent-ils, les principes que nous préconisons depuis un demi-siècle sont les véri-

tables principes ; vous les mettez en pratique, vous avez tort. Voilà, monsieur l'orateur, l'une des choses que je n'ai pas encore comprises, dans ma courte expérience à la Chambre des communes. J'espère que la vie publique m'assouplira suffisamment pour comprendre qu'il avait bien raison, cet éminent chef politique et homme d'Etat qui, pour me rassurer un jour, me disait : " Mon ami, la logique et la politique, au Canada, sont deux grandes dames qui n'ont jamais été vues dans le même salon."

DESCAVES

Meli-Melo

Mgr Emard, archevêque d'Ottawa

L'heureuse nouvelle de la nomination de S. G. Mgr Emard au siège archiepiscopal d'Ottawa, s'est répandue très vite parmi nos populations.

Tous ont témoigné la plus vive satisfaction de voir un membre de l'épiscopat canadien aussi éminent que Mgr Emard, prendre la succession de feu Mgr Gauthier. Sa Grandeur est né à Saint-Constant le 1er avril 1853 ; il fut élu évêque de Valleyfield le 5 avril 1892 et fut sacré le 9 juin suivant par Mgr Fabre, archevêque de Montréal.

Quand en 1892 le diocèse de Valleyfield fut constitué par Mgr Fabre, de Montréal, la tâche de l'organiser fut confiée à Mgr Emard qui revenait de Rome. Il avait alors 39 ans. A Rome où il avait passé trois ans il reçut son doctorat en théologie et en droit canon.

Sa Grandeur a exercé son zèle apostolique pendant 30 ans dans le diocèse de Valleyfield.

Le diocèse a célébré avec grande pompe le 25ème anniversaire de sa consécration épiscopale en 1917.

Mgr Emard est un orateur sacré d'une grande éloquence. Il est aussi auteur de plusieurs ouvrages sur l'apologétique, l'éducation, la tempérance, etc.

La Commission des Beaux-Arts

Le conseil des ministres a nommé les membres du conseil des beaux-arts de la province de Québec lequel aura la surveillance des écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal.

Le conseil des beaux-arts sera composé comme suit : l'honorable Ad. Turgeon, président du Conseil législatif ; M. R.-A. Benoit, Québec ; M. J.-O. Marchand, René-T. Leclerc et Maurice Cullen, de Montréal.

Cette commission s'occupera de toutes les affaires artistiques de la province en général.

L'honorable Ad. Turgeon sera vraisemblablement le président de cette commis-

sion. La nouvelle commission se mettra à l'oeuvre incessamment. C'est ainsi qu'elle verra à surveiller la construction du nouvel agrandissement de l'école des Beaux-Arts de Québec et à l'organisation de celle de Montréal.

"L'Argus"

L'Argus, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de "Nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier". Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la presse française.

Le député Mitchell

Le banquet, offert par le club de Réforme, de Montréal, à l'honorable W. Mitchell, samedi soir, a réuni près de cinq cents convives autour du député de Saint-Antoine au Parlement fédéral. Le Dr J.-P. Décarie, président du club de Réforme, a présidé cette fête.

A la table d'honneur, on remarquait, outre l'hôte de la soirée, sir Lomer Gouin, ministre de la justice, l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec; l'honorable A. Galipeault, ministre provincial des travaux publics; les sénateurs Dandurand, Béique, Casgrain et Mitchell; l'honorable J.-A. Robb, ministre du commerce; l'honorable D.-D. Mackenzie, solliciteur général; l'honorable Jacob Nicol, trésorier de la province; MM. Hance Logan et E.-M. Macdonald, députés.

Pensées

La vie n'est pas un plaisir, ni une douleur, mais une grave affaire dont nous sommes chargés et qu'il faut conduire et terminer à notre honneur.

Alexis de Tocqueville

L'homme n'habite à proprement parler que sa tête et son cœur. Le corps est une baraque où notre existence est campée.

Joubert

C'est la vie telle qu'elle est qu'il faut accepter, aimer et embellir par la sainteté de la tâche quotidienne, si humble soit-elle, courageusement remplie.

J. Bédier

Faut-il accroître la vitesse ?

Le directeur de L'AVENIR DU NORD me remet la communication suivante que je n'hésite pas à livrer à la publicité.

Monsieur le directeur, Tout le monde déplore avec votre correspondant, Nature, les innombrables pertes de vie humaine dues aux irréductibles abus de l'automobilisme. Nul doute que c'est la grande plaie contemporaine et rien n'est plus alarmant que de voir un public littéralement affolé par une affaire Delorme et Ripel, fermer complaisamment les yeux sur les milliers de meurtres dont la rue est témoin, toujours grâce à cette infernale machine. Mais où Nature me semble commettre une erreur capitale c'est quand il assigne la responsabilité à la vitesse des véhicules. Je vous prie, je prie les automobilistes, je prie le public, je prie les gouvernements de bien noter ceci :

J'ai soigneusement recueilli les témoignages de deux cents enquêtes tenues en diverses villes par les coroners et les cours criminelles, en rapport avec ces homicides révoltants et, invariablement, dans chaque cas, les automobilistes inculpés, ont sous la foi la plus solennelle du serment, attesté qu'au moment de la fatale collision, la voiture allait à peine le trot d'un cheval.

Les faits sont les faits. Tous les meurtres se produisent à petite allure de la machine. Aucun ne se produit à bonne vitesse. L'hésitation n'est plus permise, pour sauver les millions de vies annuellement sacrifiées dans l'univers de l'automobile, un seul remède se présente : établir non un maximum mais un minimum de vitesse, édicter des peines draconiennes contre le conducteur qui se permet de marcher à moins de soixante milles à l'heure dans les villes et quarante milles dans les campagnes, puis, c'est dans les villes que le péril est plus fréquent.

Votre bien dévoué,

X

J'ai des doutes.

NATURE

Les notaires du district de Terrebonne

Saint-Benoît, 8 juin.

Les notaires du district de Terrebonne, membres de l'Association du Notariat canadien, ont eu une réunion ici, en l'hôtel-de-ville, dimanche dernier.

Le rapport du secrétaire, le notaire Valois, de Lachute, au sujet du congrès de la profession, à Terrebonne, en octobre 1921, a tenu lieu de conférence. Les notaires du district de Terrebonne ont raison d'être fiers du magnifique résultat obtenu en cette occasion qui réunissait dans des assises générales de la profession, au-delà d'une centaine de notaires.

Les études soumises, les discussions intéressantes qui ont suivi et le grand banquet d'ouverture la démonstration ont été autant de facteurs du succès qu'on se plaît à reconnaître.

Les élections du cercle de Terrebonne ont eu le résultat suivant :

Président honoraire, le notaire D. Gauthier, de Sainte-Anne des Plaines, membre de la Chambre des Notaires pour le district; président actif, le notaire E.-S. Mathieu, de Terrebonne; vice-président, le notaire J. E. Parent, de Saint-Jérôme; secrétaire-trésorier, le notaire Gaston Valois, de Lachute; et conseiller, le notaire Victor Léonard, de Saint-Jérôme.

Les notaires se sont quittés après avoir été prendre le vin chez leur confrère le notaire J. Girouard, le président sortant de charge.

La prochaine réunion est annoncée pour le dimanche prochain, à Lachute, contrairement au 2 juillet qui avait d'abord été fixé. La conférence sera donnée par le notaire J.-V. Léopold.

Le régime préféré de M. Sauvé

(Du Soleil)

A Sainte-Monique, l'un de ses derniers dimanches, M. Sauvé a prétendu que l'agriculture était en baisse dans Québec, et pour appuyer ses dires il est remonté avant 1896, du temps de ses amis les bleus. "Il y avait alors, dit-il, quatre écoles d'agriculture. Nous n'en avons plus que trois et l'une de celles-ci a été bâtie par un millionnaire."

Si l'on ne considérait que cette partie des faits énumérés par le chef de l'opposition, on pourrait ajouter foi à ce qu'il affirme. Mais les résultats de la politique agricole du gouvernement provincial viennent brutalement contredire les fausses représentations de M. Sauvé.

D'abord, le chiffre de quatre écoles d'agriculture mentionné comme existantes, en 1897, n'est pas exact. Il n'y en avait que trois : Oka, Sainte-Anne et L'Assomption. L'établissement de Compton qu'il classe évidemment comme une école, n'était qu'une simple ferme modèle où l'on ne faisait aucun enseignement régulier.

Le nombre total d'élèves qui fréquentaient ces trois écoles, en 1897, était de 117, tandis que 447 élèves fréquentent actuellement les trois écoles d'agriculture actuelles.

Si l'on compare maintenant les octrois accordés à ces trois écoles, en 1896, lesquels étaient de \$13,500, avec les octrois de \$143,620 accordés à Sainte-Anne, Oka et McDonald, on pourra juger si oui ou non nous avons perfectionné notre enseignement agricole, depuis vingt-cinq ans.

Quant à MacDonald, bâti, dit M. Sauvé, par un millionnaire, le gouvernement aide à son maintien en lui payant, chaque année, un subside de \$29,620.

Tout ceci démontre jusqu'à quel point M. Sauvé sait dénaturer les faits et être injuste envers l'administration libérale, en sachant la vérité.

Pas un homme de bonne foi, même chez les conservateurs, ne niera que l'enseignement agricole dans nos écoles et ailleurs n'ait été considérablement augmenté depuis 1896. A part les collèges d'agriculture, le gouvernement fait de l'enseignement agricole dans tous les comtés de la province, par ses nombreuses publications distribuées partout, par ses classificateurs, ses inspecteurs de ruches, de fabriques de beurre et de fromage, ses instructeurs en sucre d'érable, en drainage souterrain, en constructions rurales, ses écoles ménagères, ses cours d'enseignement ménager donnés dans toute la province, ses agronomes, ses cours abrégés, ses champs et ses fermes de démonstration et il dépense pour cette fin, chaque année, des centaines de mille piastres pour faire connaître sur tous les points de la province, les moyens les meilleurs et les plus scientifiques de cultiver la terre, d'élever et de tirer profit des troupeaux.

Rien de tout cela ne se faisait du temps des amis de M. Sauvé. On voyait pour l'agriculture une somme ridicule, les cultivateurs étaient laissés à leurs propres ressources et l'agriculture, comme le gouvernement bleu était dans le marasme. Ceux qui ont vécu à cette époque et qui peuvent voir ce qui s'accomplit aujourd'hui savent quels changements se sont opérés.

Il n'y a que M. Sauvé qui voudrait revenir au régime des octrois de famine et à la pauvreté de l'organisation agricole qui existait du temps de ses amis. Si M. Sauvé préfère cet état de choses à la politique de progrès et d'avancement qui se poursuit aujourd'hui, il peut y retourner, mais nous pouvons l'assurer que pas un cultivateur intelligent ne voudra le suivre dans cette voie rétrograde.

Lettre du surintendant de l'Instruction Publique

Aux commissaires et syndics des Ecoles catholiques

Nous reproduisons de l'Enseignement primaire de juin, la lettre ci-dessous que l'honorable C.-F. DeLage, surintendant de l'Instruction publique, adressait aux commissaires d'écoles :

Québec, 20 avril 1922.

Aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques de la province de Québec.

Messieurs,

A la dernière réunion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (1er février 1922), le vœu suivant a été adopté : "En vue de développer de plus en plus l'amour de la patrie canadienne, il est résolu que les maîtres et les maîtresses soient priés de faire chanter au moins une fois par semaine, l'hymne national O Canada !"

Au point de vue patriotique, cette sage décision du Comité catholique est d'une très grande importance. Je vous prie donc d'user de votre autorité pour amener tous les directeurs et directrices d'écoles sous contrôle et tous les instituteurs et les institutrices à se conformer à cette opportune décision de la plus haute autorité scolaire en votre province.

CAUTIONNEMENT DES SECRÉTAIRES-TRESORIERS

Vous connaissez l'article 2802 du Code scolaire, qui oblige le secrétaire-trésorier d'une municipalité scolaire, avant d'entrer en fonction, à fournir aux commissaires ou aux syndics, un cautionnement soit par acte notarié portant minute, ou par acte sous seing privé signé et reconnu par un juge de paix, ou le maire de la municipalité, soit par une police d'une compagnie d'assurance de garantie, conformément aux dispositions de l'article 2805.

C'est donc chose importante pour les commissaires d'écoles, gardiens officiels et responsables des deniers de la municipalité, que de voir à l'exécution de l'article 2802, ci-dessus indiqué. Il importe aussi que, suivant les circonstances, les commissaires et les syndics exigent le renouvellement du cautionnement, conformément à l'article 2806. J'attire aussi votre sérieuse attention sur les articles 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812 concernant le cautionnement du secrétaire-trésorier.

VERIFICATION DES COMPTES DU SECRÉTAIRE-TRESORIER

Afin d'assurer la bonne administration financière de la municipalité scolaire et prévenir le mauvais emploi de ses deniers, la loi de l'Instruction publique (article 2827 et suivants) oblige les commissaires et les syndics d'écoles à faire vérifier les comptes de leur secrétaire-tré-

sorier par un ou deux vérificateurs qu'ils nomment à cet effet.

C'est là un grave devoir qu'il importe de ne pas négliger, au risque de permettre des négligences et des abus qui vont parfois jusqu'à des détournements de fonds publics. Il n'est pas permis à des commissaires ou à des syndics soucieux de leur devoir d'encourir une telle responsabilité.

VISITE DES ECOLES

L'un des importants devoirs des commissaires d'écoles, c'est la visite des classes, tel que prescrit par le paragraphe 8 de l'article 2709 du Code scolaire. La majorité des commissions scolaires se conforme à cet article de la loi. Néanmoins, plusieurs négligent encore ce devoir des deux visites, se contentant d'une seule visite, et, parfois, n'en faisant pas du tout. C'est là attacher peu d'importance aux fonctions honorables de commissaires d'écoles, officiers qui représentent les écoles.

La visite des écoles, bien faite, constitue le meilleur encouragement à donner et au personnel enseignant et aux enfants.

ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

De toutes les attributions qui reviennent aux commissaires d'écoles, la plus importante est bien celle qui leur confie la tâche d'engager les instituteurs et les institutrices.

MM. les commissaires et MM. les syndics, vous verrez donc à retenir de bonne heure les services des instituteurs et des institutrices qui donnent satisfaction aux parents, au curé de la paroisse et aux commissaires, et faites vous aussi un devoir non moins impérieux de pourvoir les écoles vacantes de nouveaux titulaires qualifiés et recommandés.

A cette fin, ne craignez pas de payer des traitements raisonnables qui vous permettront de garder dans vos écoles des instituteurs et des institutrices vraiment dignes de leurs nobles fonctions.

INSTITUTRICES NON DIPLOMEES

Plusieurs municipalités attendent le passage de l'inspecteur pour me demander l'autorisation d'engager des institutrices non diplômées. Cette autorisation doit être demandée au surintendant avant l'engagement et conformément à l'article 26 des règlements du Comité catholique. Les municipalités qui retiennent les services d'une institutrice non diplômée, sans l'autorisation du surintendant, s'exposent à perdre les subventions du gouvernement.

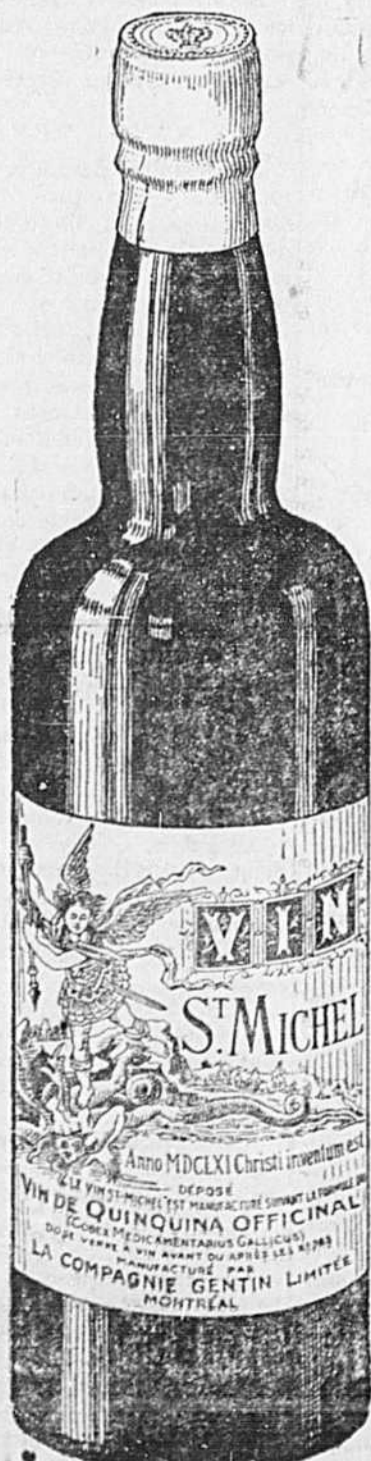
Permettez-moi de vous rappeler qu'il n'y a que dans les cas d'urgence que l'on doit avoir recours à des institutrices non diplômées, n'ayant par conséquent aucune préparation à l'accomplissement de la tâche difficile de l'éducation et de l'instruction de l'enfance.

RAPPORT ANNUEL

Chaque commission scolaire est tenue, avant le 15 juillet de chaque année, de me transmettre un rapport d'après la formule qui lui est fournie par mon département. Ce rapport doit être attesté sous serment et signé par la majorité des commissaires ou des syndics. De plus, un rapport des statistiques conforme à une for-

La nourriture de bébé est de toute importance. Voilà 63 ans qu'on élève de beaux bébés avec le

Lait Condensé MARQUE EAGLE de Borden



mule approuvée par le surintendant, doit être envoyée à l'inspecteur d'écoles du district par le secrétaire-trésorier avant le 15 juillet de chaque année. Ce rapport doit être aussi attesté sous serment et signé par la majorité des commissaires ou des syndics et par le secrétaire-trésorier.

Ces deux rapports constituent des pièces officielles très importantes et doivent être préparés avec soin et envoyés à qui de droit à la date prescrite par la loi. A ce propos, je vous prie de voir à ce que le secrétaire-trésorier fournisse à l'inspecteur d'écoles du district tous les renseignements dont il aura besoin pour ses rapports.

Je compte sur votre patriotisme et votre dévouement, MM. les commissaires, pour faire observer fidèlement, dans chacune des municipalités confiées à vos soins, les lois et les règlements scolaires et maintenir dans un état parfait de propreté les écoles, les classes et les terrains scolaires.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

CYRILLE DELAGE, Surintendant.

LAIT EVAPORÉ Borden's MARQUE ST-CHARLES On en prépare sauces riches, sauce blanche, plats et crèmes. Le lait pour tout usage. Avec toute sa crème

Le Saint Père accorde une audience privée

Aux pèlerins canadiens

Les membres du XIXe Pèlerinage National organisé par les Agences de Voyages Jules Hone, ont assisté aux fêtes du 26e congrès eucharistique, à Rome, et, avant de quitter la Ville-Eternelle, ils ont eu le privilège d'être reçus en audience privée par S. S. Pie XI.

Ils ont ensuite continué leur voyage suivant l'itinéraire que voici : Naples, Pompéi, le Vésuve, Florence, Venise, Oberammergau, le Rhin la Belgique, la France et l'Angleterre.

Les rapports télégraphiques qui sont envoyés régulièrement aux organisateurs à Montréal fournissent les meilleures nouvelles au sujet de la santé des pèlerins et du succès du voyage.

— TONIQUE du Dr LELUT. Le remède idéal. Jamais avant dans l'histoire du monde y eut-il un si grand excès de constitutions épuisées, et les hommes aussi bien que les femmes ont besoin d'un tonique reconstituant pour les nerfs, le système nerveux, l'analyse, et donnent à la vie une existence déplorables. Le tonique du Dr Lelut remédiera immédiatement à cet état de choses et vous fera retrouver santé normale et habituelle et vous rendra la vie plus agréable. Dépositaire PHARMACIE J. E. MARCOUX.

LE VIN ST-MICHEL

EST UN VIN DE QUINQUINA OFFICINAL (Codex Medicamentarius Gallicus)

LE TONIQUE QUE TOUS DEVRAIENT EMPLOYER

Le Vin ST-MICHEL est manufacturé d'après les soins exigés par le Codex Français.

Il serait inutile de faire ici l'éloge du Vin de Quinquina (Codex), qui a été en usage en France et chez toutes les nations d'Europe depuis les trois derniers siècles et qui est reconnu comme étant le meilleur tonique possible pour FACILITER LA DIGESTION, AUGMENTER L'APPETIT ET RECONSTITUER TOUT LE SYSTEME DIGESTIF.

La Cie Gentin Limitée, n'a épargné ni argent ni trouble dans la fabrication du Vin de Quinquina (Codex) qui porte la marque de commerce "ST-MICHEL", ayant employé comme base les meilleurs vins de Port que lui fournit la Maison Dandicolle & Gaudin de Bordeaux, et pour la médication, l'Ecorce Rouge de Calisaya de toute première qualité.

Le Vin ST-MICHEL est un médicament, et comme tel peut être pris par tous les membres d'une famille dont la santé laisse à désirer.

Le Vin ST-MICHEL est particulièrement recommandé aux femmes ayant charge de nombreuses familles, aux jeunes mères allaitant leurs enfants et qui sont épuisées et fatiguées par les soucis du ménage ainsi qu'aux hommes qui ont à travailler fort chaque jour.

Le Vin ST-MICHEL donnera toujours d'excellents résultats en faisant disparaître tous les maux causés par la faiblesse et un mauvais estomac : l'Anémie et la Dyspepsie.

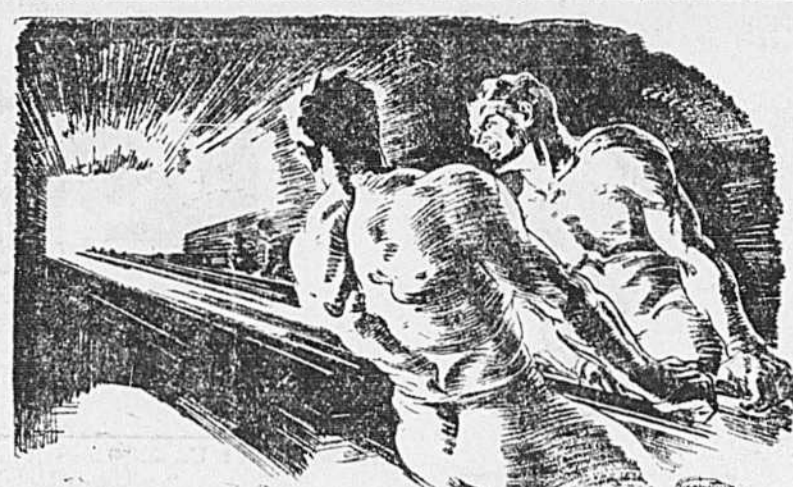
Le Vin ST-MICHEL devra être pris à la dose d'un verre à patte avant ou après les repas.

En vente dans toutes les Pharmacies, Epiceries et Magasins généraux

LA COMPAGNIE GENTIN LIMITÉE

482, rue St-Paul Ouest, MONTREAL, Canada.

18 Quai de Queyries, BORDEAUX, France.



Les Hommes d'Action Aiment la bière d'Action!

Ils demandent la Frontenac Export Ale Chef d'oeuvre de la brasserie moderne. Limpide et veloutée, de l'énergie en bouteille. Merveille selon les procédés de la Nature. Quelle bière! Messieurs! Goûtez-la. Elle en vaut la Peine!



Frontenac Export Ale INDIA PALE

Chs.-A. ROBERT, 92 rue St-Louis, Tél. 95, St-Jérôme. J.-A. BRUNET, rue St-Vincent, Tél. 62-R-2, Ste-Agathe Distributeurs pour le commerce



Vous servez toujours du si BON THE

Ce compliment est souvent adressé à la maîtresse de maison qui, dans toutes les circonstances, sert du Thé Primus, le thé de choix. Aussi se montre-t-elle fière de la sûreté de son goût.

DISTRIBUTEURS: L. CHAPUT FILS & CIE LIMITEE

THE PRIMUS

— Les commissions scolaires et les particuliers qui désirent offrir des prix aux écoles pour la fin de l'année, trouveront un choix considérable de livres de récompenses, livres de prières, chapeliets montés en or, etc., à la librairie Lepage, successeur de la librairie Prévost.

— POUR HOMMES. — C'est le temps d'acheter les vêtements légers pour les temps chauds. Pantalons blancs, flanelle ou duck. Chemises avec collets pouvant se porter ouverts. Blazer courts en flanelle, toutes nuances, à votre goût. Chapeaux de paille, tout à bon marché. E.-L. AUGER.

DES FLEURS NATURELLES.

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit : fêtes, naissances, mariages, décès, etc. ?

Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue.

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour l'usage de la photographie.

FEMME QUI NE MANQUE PAS D'OCCASION

De recommander le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham qui l'a tant soulagée.

Frédéricton, N.B. — "J'étais faible et malade comme le sont souvent les femmes, et incapable de travailler. Je vis vos réclames et résolus d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Très satisfait des résultats, je ne manque pas une occasion de recommander le Composé Végétal. Utilisez ma lettre pour que d'autres en profitent." — Mme Wandless, 360 Church St., Frédéricton, N. B.

Comme une infinité d'autres femmes, qui ont bénéficié de l'efficacité du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, Mme Wandless tient à faire connaître cet excellent remède. C'est ainsi que verbalement et par lettre, d'une femme à une autre, ses bons effets sont connus.

Les femmes qui souffrent de maladies féminines, dont les symptômes sont maux de dos, nervosité, chapeaux, douleurs de côtés et épuisement général. Voilà près de 50 ans qu'il soulage les femmes, il vous soulagera aussi.

La brochure de Lydia E. Pinkham, intitulée "Maladies Particulières aux Femmes", vous sera envoyée, gratuite, sur demande. Ecrivez à "Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass."

Incendie à Sainte-Sophie

Un incendie considérable a rééduit en cendres une partie du village de Sainte-Sophie, samedi. Le feu a été découvert dans les étables de l'hôtel de M. Isaac Albert, et avant qu'on ait pu prendre les moyens de le combattre, il avait déjà atteint l'hôtel même. Il se communiqua au magasin de M. Alfred Carey, où se trouve le bureau de poste, à celui de M. Thomas Scanlan et enfin à la maison de M. A. Dray. Tous ces immeubles furent complètement détruits. Il n'y a pas d'aqueduc dans le village, et l'on manda les pompiers de Saint-Jérôme qui ne purent venir. Les citoyens se devouèrent pendant une partie de la journée et de la nuit et réussirent à mettre fin aux ravages des flammes.

Ces maisons étaient situées en face de l'église et l'on craignait pendant quelque temps pour cette dernière, mais heureusement elle ne fut pas atteinte. Les pertes dépassent \$50,000 en partie couvertes par les assurances.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

— Samedi dernier, les dames de la chorale Sainte-Cécile étaient leur directrice, Mme T. Toupin. Durant l'après-midi, les membres lui envoyèrent un magnifique bouquet de roses et le soir, se réunirent chez leur directrice. A leur arrivée ce fut un vrai concert de souhaits, de vœux de bonheur. Cette petite veillée improvisée fut des plus charmantes.

Mme Toupin, par sa gaieté habituelle, amusa si bien son monde que personne ne songea à se quitter avant une heure assez avancée. Les membres de la chorale qui avaient témoigné leur affection par les roses ajoutèrent une note de reconnaissance en offrant à Mme Toupin un joli banc de piano.

— Espérons, que ce petit cercle, où règne une si bonne entente, continuera encore longtemps comme il a si bien commencé.

— La distribution des prix aux élèves du collège commercial aura lieu mercredi soir, 21 juin. Une jolie séance récréative sera donnée à cette occasion, par les élèves.

— Il y aura une assemblée très importante de la Chambre de commerce le 22 juin. Ce sera la dernière réunion avant les vacances. Des affaires très importantes sont à l'étude.

— Dimanche prochain aura lieu la procession de la Fête-Dieu. Cette grande manifestation religieuse promet d'avoir un éclat inaccoutumé. Voici le parcours que suivra la procession après la grand'messe qui sera chantée à 10 heures : rue Saint-Georges, Saint-Sauveur, jusqu'au reposoir qui sera érigé à l'angle des rues Saint-Sauveur et Labelle ; rues Labelle, Sainte-Anne, Saint-Georges jusqu'à l'église.

— La route la plus sûre pour parvenir à la santé, à la vigueur et au bonheur. C'est celle que vous offre le Tanlac. Geo.-A. Langlois.

— Dimanche prochain, aura lieu la grande partie de balle-au-camp entre le « Jérôme » et la « Saint-Edouard », de Montréal, qui n'a pu être jouée dimanche dernier à cause du mauvais temps.

On ne devrait pas manquer d'assister à cette partie qui promet des émotions. Le fanfare Saint-Jérôme sera présente et se fera entendre au cours de l'après-midi.

— Les Chevaliers de Colomb se proposent de prendre part à la procession de la Fête-Dieu. Les membres de cet ordre se réuniront près du presbytère avant de prendre dans le cortège la place qui leur a été assignée. Après la cérémonie, ils se rendront en corps, fanfare en tête, à leurs salles de la rue Labelle.

— Nous apprenons que le Dr A. E. LeCavalier, autrefois de Saint-Eustache, est établi parmi nous pour y pratiquer sa profession.

L'élite des hommes de profession et la population est heureuse de l'accepter parmi nous. Son bureau est ouvert jour et nuit au No. 134 rue Saint-Georges, en haut de chez M. Julien Lapointe.

Le Dr LeCavalier pratiquera la médecine en général. Il s'est fait une spécialité de soigner les maladies de femmes et accouchements.

— La première communion des enfants aura lieu le 18 juin.

A cette occasion, l'on trouvera à la librairie Lepage (ancienne librairie Prévost), un magnifique choix de livres de piété, chapelets, images, etc.

— M. J. A. White, un cultivateur bien connu du Kentucky, a déclaré qu'avoir pris du Tanlac, il pouvait travailler mieux que tous ses ouvriers agricoles. Geo.-A. Langlois.

— Le parfum le plus en vogue est le nouveau parfum GRISEZ MOI, 35 cts l'échantillon. Demandez le sachet donné gratis à la pharmacie Langlois.

SILOS A VENDRE—50 à 100 tonnes.— Épargnez la commission en achetant du manufacturier. PAPINEAUVILLE LUMBER CO. LTD., Papineauville, P. Q.



— A leur dernière assemblée les Chevaliers de Colomb ont voté un ordre du jour exprimant leurs condoléances :
Aux frères Joseph et Wilfrid Lepage à l'occasion de la mort de leur père, M. Urgel Lepage ;
Au frère Charles-Edouard Fournier, à l'occasion de la mort de son frère, Henri Fournier, membre de ce conseil, et aux frères Henri Parent et Achille Rolland, beaux-frères du défunt ;
Au frère Salvador Rodier à l'occasion de la mort de sa sœur, Mme Prévost, et de son beau-frère, Henri Fournier.

— Personne n'est plus fort que son estomac. Le Tanlac rendra fort votre estomac. Geo.-A. Langlois.

PERDU — Une épingle de dame avec camée a été perdue la semaine dernière. Prière de la rapporter à M. Arthur Loroux en haut chez M. Arbour, restaurateur.

— Le Salon de Crème à la Glace « A LA CLAIRE FONTAINE », près du marché, est maintenant ouvert au public.

Il y a une installation spéciale pour préparer des breuvages délicieux et rafraîchissants et l'on peut s'y procurer les meilleurs Sodas à la crème à la glace, aux sirops de fruits, Crème à la glace, Sundae Cups, etc.
Chocolats à la livre, Bonbons, Cigares et Cigarettes.

Une invitation spéciale est faite aux petits garçons et fillettes : durant le mois de juin, il leur sera donné gratis un bonbon avec chaque achat de cornet de crème à la glace.
Briquettes de crème à la glace, 35 cts.

CHAPEAUX POUR DAMES

La balance de notre stock de Chapeaux faits à la main sera vendue au-dessous du prix coûtant.

MAGASIN LEONA, 58, rue Sainte-Anne

— Au taux actuel de la vente, on estime qu'il se vendra, d'ici à la fin de l'année, vingt-quatre millions de bouteilles. Geo.-A. Langlois.

— **HABITS D'ENFANTS** pour première communion. Nous avons de beaux habits complets, noirs et bleus, toutes grandeurs à \$13.50, très bonne valeur.
Aussi Habits tweed gris, pour enfants, toutes grandeurs à \$9.00.

E.-L. AUGER

MAGASIN LEONA, 58, rue Sainte-Anne
5, 10, 15 cts en montant

Nous faisons une spécialité des lignes suivantes : Menus articles, Nouveautés, Bijouterie, Verrerie, Poterie, Aluminium, Papeterie, Savon, Dentelle, Broderie, Granite, Chapeaux pour dames, Bas pour dames, hommes et enfants, Souvenirs de Saint-Jérôme, Jouets, Poupées, etc. Tout à très bon marché.

PIPES PIPES. — Un choix considérable de pipes, fume-cigarettes, cigares, etc., vient d'arriver à la librairie Lepage, successeur de la librairie Prévost, 4 rue Sainte-Julie, Saint-Jérôme. Téléphone 193.

— L'hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site enchanteur, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambres spacieuses, écuries bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.
118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.

Magasin de musique

M. FRANCOIS GIRARD a ouvert un magasin de musique à Saint-Jérôme, au No 108, rue Saint-Georges, en face de chez M. L.-C. Taillon.

Vous y trouverez un assortiment complet d'accordeons et d'instruments de musique de toutes sortes, musique en feuilles.

Réparation de tous les instruments sans exception, à prix très bas, avec garantie pour chaque instrument.

Soul agent autorisé pour le comté de Terrebonne pour la vente au détail du célèbre Phonographe Edison et de ses records.

Records imprimés et reproduits instantanément. Venez enregistrer votre voix ou votre musique.

Réparation de gramophones de toutes sortes. Renseignements donnés gratuitement sur demande.

Leçons de violon, piano et cornet données au studio ou à domicile ; attention spéciale aux commençants.

Huit leçons par mois : violon, \$2.50 ; piano et cornet, \$2.

Commandes par la maille remplies promptement. Votre bienveillant patronage est sollicité.

FRANÇOIS GIRARD

Ste-Anne des Plaines

— Le 9 juin, une jolie séance a été donnée par les élèves des sœurs de Sainte-Anne, sous la présidence du M. le curé Coursol. Le succès a été très grand.

— M. Jérôme Gauthier, employé à l'agence de la banque de Montréal, a été nommé à celle de Saint-Lin.

— Le Rév. Joseph Jetté, de Bonnyville, Alberta, était en visite chez M. le curé, ces jours derniers.

— M. Joseph Gauthier et sa famille, de Montréal, étaient chez M. Joseph Renaud, dimanche dernier.

— La manufacture de M. Edmond Leclerc doit ouvrir ses portes ce mois-ci.

Avis de cession autorisée et de première assemblée aux créanciers

La loi de faillite

Dans l'affaire de

WILFRID & ALPHONSE MAISONNEUVE, faisant affaires tous deux au village de Saint-Canut, dans la province de Québec, sous le nom et la raison sociale de "Maison-neuve & Frère".

Cédant autorisé.

Avis est par les présents donné que Maison-neuve & Frère, marchands, de Saint-Canut, ont, le huitième jour de juin 1922, fait cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif sus-dit, sera tenue à mon bureau, Chambre 820, Edifice "Power", 83 rue Craig Ouest, Montréal, le vingt-deuxième jour de juin 1922, à trois heures de l'après-midi (heure avancée).

Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre nos mains avant l'assemblée.

Soyez aussi avisés que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que, à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif de la faillite, entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamaions dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Montréal, ce treizième jour de juin 1922.

VINCENT LAMARRE,
Syndic autorisé.

— **MONTRES ET BIJOUX.** — Un choix sans rival. — Montres, bijoux, réveils, horloges de fantaisie. LIBRAIRIE J.-M. LEPAGE, 4 rue Sainte-Julie.

CARMOTE FLOOR VARNISH

A wonderful finish for floors, furniture, interior woodwork

Clear varnish and stain colors - cherry, oak, walnut, mahogany etc.

Shows the grain of the wood and is easily cleaned

Made to walk on

"Save the surface and you save all"

S. LAVIOLETTE Ltée

COOK'S FAVORITE

La Poudre à Pâtisserie par excellence. — Demandez notre livre de recettes.

J.-J. DUFFY :: MONTRÉAL

BAYER Aspirin

Si vous ne voyez pas la "Croix Bayer" sur les pastilles, on ne vous sert pas de la véritable Aspirine, seulement une contrefaçon.

La "Croix Bayer" est le seul moyen de reconnaître la véritable Aspirine, prescrite par les médecins depuis près de vingt ans et reconnue efficace par des millions d'acheteurs pour soulager le mal de tête, la névralgie, les refroidissements, le rhumatisme, le lumbago, etc. Fabriquée au Canada.

Des boîtes de 12 pastilles, ou de plus grandes, peuvent être achetées aux pharmacies. Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture Bayer de Monoaceticacidester de Salicylicacid.

Pour assurer le public contre les contrefaçons, les pastilles de la Cie Bayer Ltée, portant sa marque de fabrique : la "Croix Bayer".

— Essayez le nouveau parfum "Tout à toi" en vente à la Librairie Lepage, \$2.50 l'once Echantillon 35c.

COMMERCÉ A VENDRE — Le stock de meubles de M. Urgel Lepage à vendre, situé dans le centre des affaires, rue Saint-Georges, en face du marché. Cause : mortalité. S'adresser à Mme U. LEPAGE, Saint-Jérôme, ou au magasin même.

— Nous avons de très jolies robes d'Organdi toutes faites et aussi Organdi de fantaisie à la verge. La fureur de la saison. E.-L. AUGER

— **LOGEMENTS A LOUER** rue Saint-Georges, coin du marché, 7 appartements, cuisine, chambres de bain. S'adresser à Geo.-A. Langlois, 164 rue Saint-Georges.

GRANDE VENTE D'ALUMINIUM

Bouilloires, 5 pintes à.....	\$2.75
Bains-Marie, 2 1/2 pintes.....	2.10
Cafetières, 2 pintes à.....	2.00
Soupières, 8 pintes, avec couvercle à.....	2.98
Sauce-pans, 1, 1 1/2 et 2 pts les trois artiel.	1.95
Soupières, 4 pintes, avec manche.....	2.10

"MAGASIN LEONA",
58 Rue Sainte-Anne, Saint-Jérôme.

PACIFIQUE CANADIEN

De Montréal arrive à SAINT-JÉRÔME

pour Labelle, exc. dimanche	8.52 a. m.
Mt-Launier, exc. le dimanche	3.49 p. m.
Shawbridge, sam. et dim.	11.45 p. m.
Shawbridge, exc. sam et dim.	6.50 p. m.
Labelle, dim. seulement	9.40 a. m.
Sainte-Agathe, dimanche	8.52 a. m.
Shawbridge	5.40 p. m.
Labelle, samedi seulement	1.41 p. m.
Shawbridge, samedi seul.	2.05 p. m.
Sainte-Agathe, dimanche	2.12 p. m.

Pour Montréal Départ de SAINT-JÉRÔME

De Shawbridge exc. dim.	5.15 a. m.
De Labelle, exc. dimanche	7.22 a. m.
De Labelle, exc. le dimanche	5.00 p. m.
De Shawbridge, sam. seul.	6.49 p. m.
De Shawbridge, dimanche	7.20 a. m.
De Ste-Agathe, dimanche seul.	5.40 p. m.
De Ste-Agathe, dimanche	6.37 p. m.
De Ste-Agathe, dimanche	7.17 p. m.
De Shawbridge, dimanche seul.	8.05 p. m.
De Labelle, dimanche seul.	9.23 p. m.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-proprétaire.

La qualité avant tout

SALADA TEA COMPANY
OF CANADA, LIMITED

TORONTO, MONTREAL, QUEBEC, BOSTON, MASS.,
NEW YORK CITY, PITTSBURGH, PA., DETROIT, MICH.,
BUFFALO, N.Y., CHICAGO, ILL., CLEVELAND, O.,
PHILADELPHIA, PA., LONDON, ENG.

Boulevard St-Laurent
Montréal, 3 Juin, 1922

A NOS CLIENTS DU GROS ET DU DETAIL:

Cher Monsieur:—

Lundi, 5 juin, le prix du Thé SALADA Marque Brune sera augmenté de dix cents la livre. Vous vous attendiez sans doute à cette augmentation car vous êtes au courant, comme tous vos confrères, des prix excessivement élevés qui régissent le marché actuel du thé.

Sur le marché des Indes, de Ceylon, de Java et de Londres, depuis dix-huit mois, le prix de certaines qualités a monté de seize cents avec un minimum de dix cents. L'augmentation s'est faite petit à petit, mais d'une façon régulière.

Heureusement, pour nous, nous avions fait de fortes provisions pendant les douze premiers de ces dix-huit mois, et pour un certain temps, nous n'avons pas eu à payer les plus hauts cours. Mais nos stocks ont fini par s'épuiser, et, il y a trois mois environ, nous avons été obligés de faire de nouveaux achats. Nous avons commencé à nous servir de ces nouveaux thé vers le milieu d'Avril, et malgré notre espoir qu'une baisse prochaine nous permettrait de maintenir nos anciens prix, même à perte pendant quelques mois, nous sommes forcés de conclure qu'aucune baisse n'est imminente et d'augmenter nos prix en conséquence.

La hausse actuelle a deux raisons. D'abord, il y a deux ans, la récolte a été surabondante, ce qui a fait baisser les prix. Les planteurs se sont mis d'accord pour diminuer leur production de 20%. Il en est résulté une récolte insuffisante, ce qui a fait monter les prix. C'est la raison principale. Ensuite, les droits sur le thé viennent d'être abaissés de huit cents la livre en Angleterre, ce qui en a fait immédiatement augmenter la consommation. En d'autres mots, quoiqu'il n'y ait pas assez de thé pour répondre la demande générale, les Anglais qui sont les plus grands buveurs de thé en consomment plus que jamais. Le résultat inévitable est une hausse de prix.

Vos remarquez, sur la carte de prix ci-jointe, un profit additionnel de une cent par livre pour le détaillant. C'est pour le compenser de l'augmentation de la Taxe de Vente. Quand la Taxe était de 1 1/2%, elle était à votre charge, mais nous nous rendons compte qu'il serait injuste de vous faire payer l'augmentation de 3/4%. Par conséquent, ce profit additionnel vous remboursera presque de 2 1/4% de la Taxe actuelle.

Nous espérons que vous voudrez bien vous rendre compte de notre position et reconnaître que nous avons retardé aussi longtemps que possible la date de l'augmentation.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

SALADA TEA COMPANY OF CANADA, LIMITED

Ci-dessus le fac-similé de la lettre que nous avons adressée à nos nombreux clients à titre d'explication de la hausse récente du prix de notre mélange étiquette brune.



Le prix de nos Thés étiquettes Bleue, Rouge et Dorée n'a pas été changé



Maux de reins qui durent depuis trois ans guéris par les PILULES MORO pour les Hommes.

Depuis près de trois ans j'étais tourmenté par un mal de reins et je travaillais bien péniblement. La nuit je souffrais aussi; par conséquent je reposais très mal. Ma digestion était lente et laborieuse et je devais choisir mes aliments pour éviter des douleurs d'estomac et des gaz incommodes. Mes forces avaient aussi beaucoup diminué. Après avoir lu dans les journaux les succès des Pilules Moro dans plusieurs cas semblables au mien, je résolus d'employer ce remède et je suis des plus satisfaits des résultats obtenus. M. Adolphe Béland, 94, rue Hermine, Québec.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont le remède le plus puissant qu'un homme puisse employer. Elles guérissent les maladies de l'estomac, préviennent les rhumatismes, les névralgies, les maladies du foie, etc.; elles purifient et enrichissent le sang et sont pour tous une source de forces nerveuses.

Des consultations gratuites sont données, soit par lettre, soit personnellement à tous les hommes qui désirent nous consulter.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 30 sous la boîte.

Adresse: **COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 274, rue St-Denis, Montréal.**

Nouvelle Emission
\$80,000
 d'actions privilégiées 8% cumulatif avec participation dans les bénéfices de la
Unic Electric Heating, Limited
 Renseignements complets sur demande, sans aucune obligation.
MacKercher & Company
 502, rue Ste-Catherine Est
 Montréal Casier postal 61: Station C.
 Telephone: Est 5393

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.
POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE
 POELES ROYAL FAVORITE
 Nous donnons avec chaque poele vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.
 COURROIES de toutes sortes, SCIERS RONDES, HORLOGES, CHARBON DYNAMITE, POUDDRE A FUSIL
 Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.
 LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.
S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,
 Angle des rues St-Georges et Ste-Anne
 SAINT-JEROME

OBLIGATIONS
Municipales et Scolaires
 A 5-10 ET 15 ANS
ACHETEES ET VENDUES
 Nous faisons l'évaluation des Obligations GR TIS sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.
L. G. BEAUBIEN & CIE
 Limitée
 Banquiers en Obligations
 50 Notre-Dame Ouest, Montréal

FONDEE EN 1874
Banque d'Hochelega
 187 SUCCURSALES
 176 SOUS-AGENCES
 Capital et réserve \$ 8,000,000
 Total de l'actif . 75,900,000
 DIRECTEURS
 J.-A. Vaillancourt, président
 Hon. F.-L. Béique, vice-président
 A. Turcotte, E.-H. Lemay
 Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
 A.-A. Larocque
 Beaudry Leman, gérant général
 Participez au progrès de votre ville en économisant. L'occasion se présentera d'utiliser, avec de gros profits, vos économies.
DEPOSEZ MAINTENANT
 Un dollar vous ouvre un compte de banque.
SUCCURSALE SAINT-JEROME
 A.-CHEBERT, gérant

RAOUL PREVOST
 INGENIEUR CIVIL
 S'occupe de tous les travaux de génie civil et d'arpentage.
 S'adresser au bureau de l'AVENIR DU NORD ou 397, rue Drolet - Montréal
Placements de tout repos
 Obligations Municipales, Scolaires, Industrielles Gouvernementales.
 VALEURS ETRANGERES
 Liste des prix adressée sur demande.
ARMAND PARENT
 EDIFICE PARENT, ST-JEROME, QUÉ

T. TOUPIN
 NOTAIRE
 155 rue ST-GEORGES, ST-JEROME.
 Téléphone 203
 Voisin de M. C.-A. Lorrain, agent d'assurances
LAURENT DUBOIS
 Agent général d'assurances
 61 rue Labelle,
 Porte voisine de M. Ovila Lauzon
 Tél. Bell No 214 SAINT-JEROME
C. A. Lorrain
 Agent general d'Assurances et Automobiles Dodges Bros.
 157, rue Saint-Georges
 SAINT-JEROME, P Q

FAIBLE ET SOUFFRANTE
 Mme Mailloux trouve le bon remède et se guérit avec les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles



ment, j'ai compris que j'avais là le bon remède. En quelques mois, les forces me sont revenues et la santé aussi. Mme Louis Mailloux, 4, Front, Cohoes, N. Y.
 Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont le véritable spécifique des maladies de la femme et toutes les femmes devraient les prendre tant sont grandes leurs vertus curatives. Elles soulagent rapidement toutes les souffrances qui affligent la femme durant le cours de sa vie.
 Nos médecins donnent des consultations tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Vous pouvez ou leur écrire ou venir les voir si vous désirez des conseils. Leurs consultations sont gratuites.
 Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.
 Adresse: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

DEUX FONDATEURS

Sur la Place d'Armes de la ville de Montréal s'élève un monument à la mémoire du Sieur de Maisonneuve qui fonda à cet endroit, en l'année 1642, une petite colonie qui plus tard devint la ville de Montréal.

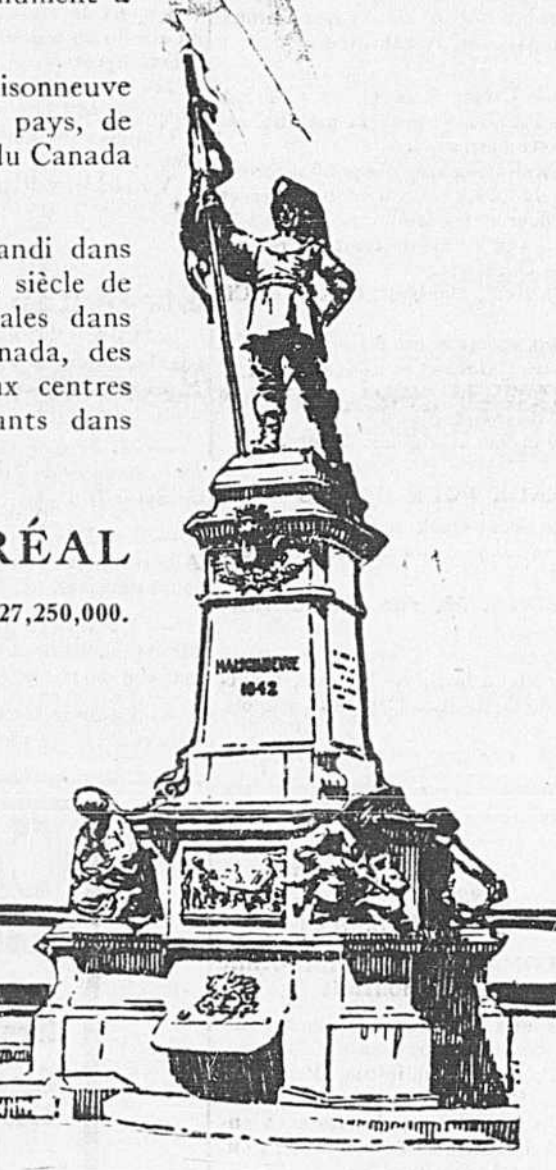
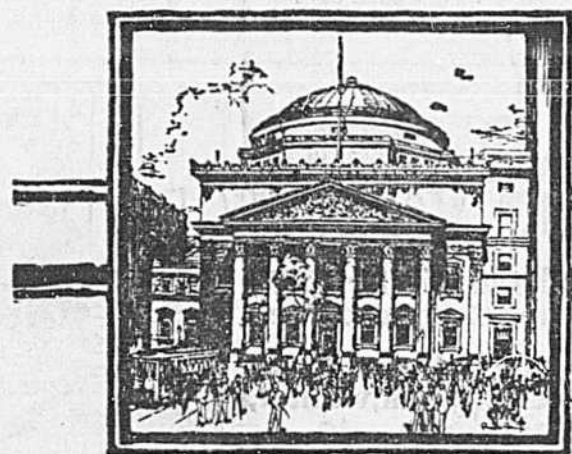
En face de la Place d'Armes s'élève la Banque de Montréal qui ouvrit ses portes, il y a plus de cent ans, à quelques mètres seulement du monument à Maisonneuve.

De la première colonie fondée par Maisonneuve la civilisation s'est répandue par tout le pays, de l'est à l'ouest et aujourd'hui la Puissance du Canada s'étend de Halifax à Vancouver.

La Banque de Montréal a également grandi dans les mêmes proportions et après plus d'un siècle de progrès la banque possède des succursales dans toutes les grandes cités et villes du Canada, des agents avec bureaux dans les principaux centres financiers du monde et des correspondants dans tous les pays.

BANQUE DE MONTRÉAL

Capital souscrit \$27,250,000. Réserves \$27,250,000.
 Actif total \$653,869,071.21.



VIN
"ELIXIR TONIQUE"
 DE J.-EMERY CODERRE, M. D.
 LES VÉRITABLES PRÉPARATIONS DU DR CODERRE PORTENT SA PHOTOGRAPHIE, COMME CI-HAUT, ET SA SIGNATURE, COMME CI-CONTRE, EN CARACTÈRES INDIENS.
A L'IODURE DE QUININE IODURÉE
 FORMULE: Traitée élémentaire de matière médicale et guide pratique des Sœurs de Charité de l'Asile de la Providence.
 DOSE: - UN VERRE À VIN, AVANT OU APRÈS LES REPAS.
 MANUFACTURÉ PAR LA
COMPAGNIE MÉDICALE DU DR CODERRE,
 MONTRÉAL.

LE VIN DU DR CODERRE

Est préparé sous notre direction avec la liqueur d'iodure de quinine iodurée qui en fait la base; et, cet Elixir est administré avec succès depuis plus de 70 ans, comme en fait la preuve le certificat qui suit et signé par les grandes autorités médicales de ce temps-là.

Le vin Elixir Tonique du docteur Coderre est employé dans tous les cas qui réclament l'emploi d'un tonique altérant et peut être continué sans inconvénient.
 L'iodure qu'il contient en fait le remède par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue chez tous les tuberculeux, les rachitiques et les scrofuleux.

Les anémiques, les personnes qui souffrent de maladies de la peau, de dartres, de boutons dans la figure, de démangeaisons, de débilité générale et d'appauvrissement du sang, trouvent dans ce médicament toutes les qualités curatives que les médecins dont les signatures suivent en réclament.

Attestation irrécusable de médecins célèbres, anciens professeurs d'Université bien connus à Montréal par leur science, en faveur de l'Elixir Tonique du Docteur Coderre.

Nous soussignés, médecins, après avoir pris communication de la composition de l'Elixir Tonique du docteur Coderre, tel que ci-dessus, certifions que ce Tonique est préparé avec des substances médicamenteuses propres au traitement de maladies qui réclament l'emploi combiné des agents toniques altérants.

- | | | |
|-------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| HECTOR PELLETIER, M. D. | THOS. D'ODET D'ORNONNENS, M. D. | J. G. BIBAUD, M. D. |
| ALEX. GERMAIN, M. D. | J. P. ROTTOT, M. D. | D. W. ARCHAMBAULT, M. D. |
| J. A. ROY, M. D. | A. T. BROUSSEAU, M. D. | O. RAYMOND, M. D. |
| E. H. TRUDEL, M. D. | P. A. C. MUNRO, M. D. | A. P. DELVECCHIO, M. D. |
| L. B. DUBOIS, M. D. | P. BEAUBIEN, M. D. | |

En vente chez tous les marchands des villes et des campagnes.
COMPAGNIE MÉDICALE DU DR CODERRE, 482, RUE ST-PAUL OUEST, MONTRÉAL.

THEO. DAoust
L. J. T. DECARY
 ARCHITECTES
 EVALUATIONS
 SVR PROPRIETES ET FEUX
 61 RUE ST. JACQUES - MAIN 5191
 MONTREAL

A VENDRE — Maison à vendre, avec terrain de 60 pieds de largeur par 104 de profondeur, située rue Sainte Thérèse, faisant face à la rivière du Nord, à 5 minutes de la Dominion Rubber Co. et à 10 minutes de l'église. S'adresser à M. Honorat Lepage.

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants
 est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout, et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.
Cachets du Dr Fred Demers contre tous maux de tête
 Ce sont les seuls vraiment bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "DR FRED DEMERS" ne soit gravé sur chaque cachet.
 Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

Charles Larin
 Peintre - Décorateur
 Entrepreneur général
 Téléphone St. Louis 2291
 166, rue Christophe-Colomb, MONTREAL

20 ANS DE SERVICE
 A celui qui recherche sécurité et bon revenu notre Maison est en mesure d'offrir:
 - Vingt ans d'expérience au service du placement;
 - Les meilleures facilités pour l'achat et la vente de toutes valeurs;
 - Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local;
 - Encasement, sans frais, de coupons d'intérêt, au Canada et aux Etats-Unis;
 - Renseignements financiers. Envoi gratis du Bulletin mensuel sur demande.
 Correspondants dans toute la Province
RENE-T. LECLERC
 Banquier
 Montréal: 160, rue St. Jacques
 Québec: 74, rue St. Pierre
 (MAISON FONDÉE EN 1901)

SANTAL CAPSULES MIDY
 Soulage promptement et sans danger le CATARRHE de la VESSIE et ses suites.
 Les Caps. les MIDY portent le nom Seule des contrefaçons. En vente dans toutes les pharmacies des Etats-Unis et de l'Etranger.

Elie Meunier
 MANUFACTURIER
 Portes, Chassis, Jalousies, Moulures
 Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, etc.
 Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
 SAINT-JEROME

SINAI LAMARRE
 AVOCAT
 Téléphone No 115
 RUE ST-GEORGES, Coin Sainte-Anne
 SAINT-JEROME.



En vente à la **Librairie Lepage**
 SUCCESEUR DE J.-E. PREVOST